



Comptes Rendus de l'Académie des sciences – Biologies

Accord de publication

Entre :

[nom du premier auteur]

.....

ci-dessous dénommé *l'Auteur* de l'article intitulé

[Titre de l'article]

.....

ci-dessous dénommé *l'œuvre*,

et l'Académie des sciences, ci-dessous dénommée *l'Éditeur*.

L'Auteur autorise *l'Éditeur* à publier dans les *Comptes Rendus – Biologies*, ci-dessous dénommés *la Revue*, la version datée du de *l'œuvre*, selon les termes suivants :

I – *L'Auteur* conserve le droit d'auteur et accorde à *la Revue* le droit de première publication et de diffusion de *l'œuvre* pour la durée de la propriété littéraire et artistique d'après les lois françaises et étrangères et les convention internationales actuelles ou futures et sur tous supports actuels ou futurs, *l'œuvre* étant disponible simultanément dès publication, sous la licence Creative Commons 4.0. Attribution (CC BY), décrite à l'adresse : <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr> permettant à d'autres de partager *l'œuvre* tout en reconnaissant la paternité et la publication initiale dans la revue.

II – Les droits relatifs à la maquette de présentation de *l'œuvre* sont détenus par *la Revue*.

III – *La Revue* est éditée sous forme électronique. Certains numéros thématiques peuvent cependant être fabriqués ponctuellement sous forme papier, sur décision du Comité éditorial.

IV – L'auteur peut conclure des ententes contractuelles additionnelles et séparées pour la diffusion non exclusive de la version de *l'œuvre* publiée par *la Revue* (par exemple, le dépôt institutionnel ou la publication dans un livre), accompagnées d'une mention reconnaissant sa publication initiale dans *la Revue*.

V – *L'Auteur* a le droit de publier son *œuvre* en ligne (par exemple dans un dépôt institutionnel ou sur le site Web d'une institution) avant et pendant le processus de soumission.

VI – *L'Auteur* confirme à *l'Éditeur* que *l'œuvre* :

- (1) est son *œuvre* originale ;
- (2) n'est pas soumise, publiée ou à paraître dans une revue autre que *la Revue* (en version imprimée, électronique ou autre);
- (3) sera publiée pour la première fois dans *la Revue*.

VII – *L'Auteur* garantit à *l'Éditeur* que :

- (1) tous les co-auteurs sont informés de la publication de *l'œuvre*, accompagnée des tous les fichiers inclus dans la soumission, sous la licence Creative Commons 4.0. Attribution (CC BY), permettant à d'autres de partager *l'œuvre* tout en reconnaissant la paternité et la publication initiale dans *la Revue*.
- (2) aucune partie de *l'œuvre* n'a été copiée dans une autre *œuvre*,
- (3) il dispose de TOUS les droits et permissions requis (pour l'utilisation sous forme électronique et imprimée) pour toute partie utilisée dans *l'œuvre* provenant d'autres publications sous droits ;
- (4) qu'il a prêté attention au fait que *l'œuvre* ne contient rien qui puisse porter atteinte aux droits d'autrui;
- (5) que *l'œuvre* a été préparée dans le respect des instructions aux auteurs fournies par *la Revue*.

VIII – Obligations de *l'Auteur*

- (1) *L'Auteur* s'engage à remettre à *la Revue* au plus tard deux semaines après l'acceptation *l'œuvre* définitive et complète soigneusement relue et mise au point selon les instructions aux auteurs disponibles sur le site de *la Revue*.
- (2) *L'Auteur* fournira *l'œuvre* rédigée en bon anglais. Le français peut être admis. *L'Éditeur* se réserve le droit de traduire ultérieurement tout ou partie de *l'œuvre* en toute langue sur tous supports indiqués à l'article I ci-dessus.
- (3) *L'Auteur* fournira *l'œuvre* d'une part sous forme de fichier LaTeX (classe Cedram de préférence, mais les classes amsart ou smfart, et les styles amsplain ou smfplain sont acceptés) ou, à défaut, Word, accompagné des images et d'un fichier PDF regroupant l'ensemble.
- (4) Pour toute publication ultérieure de son *œuvre*, *l'Auteur* s'engage à mentionner la référence bibliographique complète de la première publication dans *la Revue*.

IX – Obligations de l'Éditeur

(1) *L'Éditeur s'engage à publier l'œuvre dans la Revue dans un délai de 12 mois à compter de la remise de celui-ci par l'Auteur, après avoir obtenu son bon à tirer.*

(2) *L'Éditeur s'engage à fournir à l'Auteur la version finale de l'œuvre acceptée pour publication afin qu'il puisse la déposer en archives ouvertes.*

X – L'Auteur reconnaît que l'Éditeur peut retirer l'œuvre de la Revue après sa publication s'il est clairement établi que les conclusions ne sont pas fiables, que ce soit en raison d'une mauvaise conduite ou d'une erreur de bonne foi.

XI – Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent contrat sera soumis à une conciliation préalablement à tous recours devant les tribunaux.

Date :

<p>L'Auteur (prénom, nom, signature)</p>